

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**



ON M'A BLESSÉ

VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.

Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros. Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé.

Pour déclarer, j'appelle le **3646**

Service 0,06 € / min
+ prix appel

ameli.fr